

« Accompagner pour satisfaire le client, Thierry Levesqueau, Chef de l'Agence Maîtrise d'Ouvrage, ERDF »

conditions la mise en place des pompes à chaleur. Sans cela, les clients peuvent être confrontés à des problèmes. En effet, la plupart des dysfonctionnements rencontrés sont d'origines diverses telles que la non-compatibilité de la pompe avec les caractéristiques techniques du réseau de distribution, le non respect des normes du produit et de l'installation intérieure, le fonctionnement en sous puissance ...

Les perturbations générées peuvent avoir des conséquences sur l'installation intérieure, (déclenchement d'une partie de l'installation, mauvais fonctionnement de la pompe à chaleur avec des risques d'échauffement), mais également sur des installations voisines.

Au final, lorsque les normes ne sont pas respectées et que le distributeur ERDF n'est pas consulté pour étudier la compatibilité avec le réseau de distribution, bien en amont du projet de PAC, nous obtenons un mécontentement du client par le mauvais fonctionnement de sa PAC et/ou de ses autres équipements.

Des travaux d'adaptation du réseau, souvent importants et se chiffrant en dizaines de milliers d'euros, sont alors nécessaires et les délais pour les réaliser sont généralement longs (à minima, compris entre 4 et 6 mois, voire un an si la création d'un poste de transformation est nécessaire).

Il faut également retenir que toute la démarche environnementale s'inscrit dans l'intérêt général et la satisfaction du plus grand nombre.

J'invite donc, tous les installateurs qui détectent un projet de PAC, dès l'étude de faisabilité, à respecter les normes, à nous consulter le plus en amont possible et, éventuellement, bien avant que le client n'ait fait son choix définitif sur son futur mode de chauffage. La fiche du guide «SEQUELEC» sur les pompes à chaleur sera d'une grande aide dans cette démarche.

En conclusion, je dirai que nous (SICECO, Installateurs, ERDF) sommes tous des acteurs importants et essentiels pour la satisfaction finale du client quant à l'utilisation de sa PAC. Profitons-en pour l'accompagner le mieux possible dans sa démarche afin d'en faire un client très satisfait quant à la future utilisation de sa PAC. »



L'installation des pompes à chaleur (PAC) fait l'objet d'un développement croissant sur l'ensemble du territoire de la Bourgogne et notamment en Côte-d'Or, dans le cadre environnemental des économies d'énergies.

ERDF souhaite accompagner dans les meilleures

« L'engouement pour les Pompes À Chaleur (PAC) a son revers de médaille : dans certains cas, elles peuvent être responsables de dysfonctionnements sur le réseau.

La convention proposée par le SICECO, en définissant le rôle et l'implication de chaque acteur, est un vrai bon exemple d'entente entre les différentes parties de la filière.

La Fédération du Bâtiment se fait fort d'informer les électriciens et les chauffagistes (les deux corps d'états amenés à poser des PAC) des précautions à prendre. »

Un vrai bon exemple d'entente entre les différentes parties de la filière

Jean Manuel CABRILLANA
(entreprise BŒUF)

**Président de la chambre Couverture
Plomberie Génie Climatique, FFB 21**

